



**PROCES VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03/02/2025**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le trois février à vingt heures le Conseil Municipal de la commune de ROUFFIAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. TREBOSC Michel, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 30 janvier 2025

Présents: Mmes AZNAR Nathalie, CARENSAC Fabienne, CLERGUE Christel, ESTEVENY Clarion, LUGAN Christine, MM. COGNE David, FONVIEILLE Alain, LAFON Christian, LEMONNIER Alain, LHÉROT Pierre-Jean, LEVEAUX Stéphane, TREBOSC Michel.

Excusés: Mmes ALPIN Marie-Laure, GONTHIER Céline, MM. BOUSQUET François.

Mme AZNAR Nathalie est nommée secrétaire de séance.

Après vérification que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20 h 10.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 janvier 2025
- 2- Délibérations
 - Demande subvention DETR
 - Loyer MAM
- 3- Point sur le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- 4- Point appel d'offres MAM
- 5- Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 janvier 2025

Après lecture, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 6 janvier 2025.

2- Délibérations

01-2025 : Demande subventions 2025 – Réhabilitation bâtiment en Maison des Assistantes Maternelles (MAM)

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'une réhabilitation du bâtiment acquis par la commune en 2022 sur la parcelle H 217

- D'approuver la proposition dont le montant s'élève à **285 426 € HT** soit **342 511 € TTC**
- D'autoriser le maire à signer les documents nécessaires à ce projet ;
- D'adopter le plan de financement suivant :

DÉPENSES			FINANCEMENT	
	HT	TTC		
VRD-Aménagement extérieur	33 000.00	39 600.00	CAF	60 000.00
Maçonnerie, ravalement, couverture	72 611.00	87 133.20	DETR 50%	142 713.00
Menuiseries extérieures	27 580.00	33 096.00	Emprunts	55 000.00
Platrerie, isolation, cloisons	22 249.00	26 698.80	Fonds propres	24 798.00
Menuiseries intérieures	14 630.00	17 556.00	Location	60 000,00
Electricité	10 700.00	12 840.00	(500€/mois) sur 10 ans	
Plomberie sanitaire	12 077.00	14 492.40		
Chauffage ventilation	12 929.00	15 514.80		
Cuisine, salle de bain, WC	10 389.00	12 466.80		
Peinture	9 422.00	11 306.40		
Sol-faïence	15 414.00	18 496.80		
Serrurerie	4 000.00	4 800.00		
Honoraires architecte	29 400.00	35 280.00		
Bureau de contrôle coordinateur	6 125.00	7 350.00		
CSPS				
Provision ass. Dommage ouvrage	4 900.00	5 880.00		
TOTAUX	285 426.00	342 511.00		342 511.00

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du fonds de développement territorial de 50 % du montant total HT soit 142 713.00 €,

- d'inscrire les fonds complémentaires au budget 2025.

02-2025 : Bail Maison des Assistantes Maternelles

La commune a acquis le 30 juillet 2022 l'ensemble immobilier situé 9 rue du château 81150 ROUFFIAC. Il a été acté que le hangar devienne une maison d'assistante maternelle lors d'un précédent conseil municipal.

Il vous est proposé de louer la future Maison d'Assistante Maternelle pour un loyer mensuel de 500 € (cinq cents euros) avec un dépôt de garantie. Le bail prévoira une prise de possession après réception des travaux de réhabilitation du bâtiment actuel dont celui-ci fait l'objet d'un marché public.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide, à l'unanimité de fixer le montant du loyer mensuel, ainsi que la caution, à la somme de 500 € (cinq cents euros)**

Pouvoir est donné à Monsieur le maire pour signer le Bail avec les futurs utilisateurs de la MAM.

3- Point sur le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Pour que le Plan Communal de Sauvegarde soit opérationnel, il est nécessaire de rechercher et de lister les personnes du conseil municipal et les entreprises qui ont des moyens humains et/ou matériel en rapport. Une fois le document complété, celui-ci sera envoyé aux services de la Préfecture pour validation et enregistrement.

4- Point appel d'offres MAM

Le comparatif des offres reçues a eu lieu le 26/01/2025 et le montant des offres s'élèvent à 290 212 € HT (hors architecte et bureau de contrôle 35 525 € HT). Cette somme est supérieure de 45 211 € HT à l'estimatif des architectes.

Une négociation avec les entreprises qui sont retenues va être ouverte et la réunion pour étudier ces offres est programmée le 17 février 2025.

Parking de la MAM : le plan du parking de la MAM est à revoir, prévoir une visite avant le prochain conseil au mois de mars.

5- Questions diverses

Composteur collectif : l'agglomération va expérimenter la collecte de biodéchets alimentaires en apport volontaire. Une cinquantaine de bornes « biodéchets » vont être installées dans certains quartiers du territoire et sur l'ensemble des communes de l'agglomération.

Après discussion, le conseil municipal refuse l'installation d'une borne biodéchets au village car chaque administré dispose d'une parcelle suffisante pour posséder un composteur (de nombreuses habitations sont déjà équipées).

De plus, le ramassage une fois par semaine des biodéchets contenu dans ce conteneur entraine un coût financier et écologique qui ne se justifie pas au vu des volumes qui pourraient être collectés.

Restaurant scolaire : jusqu'aux vacances de février, il est testé la mise en place d'un seul service encadré par 3 personnes. A la fin du repas, une personne s'occupera du rangement et les deux autres seront à l'extérieur pour surveiller les enfants.

Le bilan de ce test sera réalisé pendant les vacances, pour pérenniser ce mode de fonctionnement ou revenir à deux services.

Associations : la réunion Mairie/associations est prévue au prochain conseil du 3 mars.

Vœux : la cérémonie des vœux s'est bien déroulée, il y a eu de bons retours : 165 personnes environ ont répondu présentes.

Monsieur le Maire remercie les conseillers pour leurs investissements.

Secrétariat : la secrétaire, Béatrice Bonjean, est en arrêt pour le moment jusqu'à fin avril.

Prêt de l'employé municipal : La commune d'Aussac a demandé s'il était possible, moyennant une convention qui indique le coût et les modalités de leur mettre à disposition l'agent technique.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable et décide de proposer un forfait de 80 € pour 4 h de travail.

Une demande auprès du service Ressources Humaines de la C2A sera faite.

Réunions des commissions :

- Les élus en charge du Projet villes et villages fleuris (obtention 1 fleur visée au concours) se réuniront le 7 février 2025 à 17 h
- Les élus en charges de la mise en place du règlement du cimetière se réuniront le 12 février 2025 à 17 h 30.

Fin de séance : 22 h 40

Le secrétaire de séance
Nathalie AZNAR



Le Maire
Michel TREBOSC



